

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DE DÉPARTEMENT CONTRÔLE DES PAIEMENTS

Au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1-74-16 du 12 Rabii II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2-77-742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la décision conjointe du 24 septembre 2025 fixant l'organisation de l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

DÉCIDE

Article Premier :

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef de Département Contrôle des Paiements.

Article 2 : Conditions d'accès

L'appel à candidature est ouvert aux :

I/ Candidats externes qui remplissent les conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un Master ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur en Comptabilité, Finances, Gestion, Contrôle de Gestion ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins douze (12) ans, dont un minimum de six (6) ans dans le secteur public, dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de la finance, du contrôle de gestion ou dans un domaine équivalent.

II/ Candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

1. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au moins au grade d'Inspecteur Divisionnaire (échelle 11) ou au grade d'Ingénieur d'État ou grade équivalent ;
- Être titulaire au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou équivalent ;
- Avoir cumulé au moins quatre (4) années effectives en qualité de statutaire ou cinq (5) années pour les contractuels ;
- Avoir exercé la fonction de Chef de Service.

2. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels exerçant les fonctions de Chef de Département.

Article 3 : Descriptif du poste

Missions du poste :

Garantir la régularité et la fiabilité du contrôle des paiements et de la trésorerie de l'ONMT, dans le cadre de la politique de conformité des dépenses de l'Office, en pilotant les principales activités suivantes : la planification et l'exécution du contrôle de la régularité des dépenses et des paiements, la supervision du suivi de la trésorerie et des rapprochements bancaires, la production des reporting et situations de dépenses, ainsi que l'encadrement et le développement des compétences des chefs de service du département, et ce dans le respect des règles budgétaires et comptables en vigueur, afin de garantir que les paiements sont effectués au véritable créancier, sur crédit disponible et sur présentation de pièces régulières.

Responsabilités / Activités de base :

Contrôle de la régularité des paiements

- Superviser le contrôle de la régularité des dépenses avant paiement.
- Vérifier que les paiements sont effectués au véritable créancier, sur crédit disponible et sur présentation de pièces régulières.
- Superviser le contrôle des dépenses sur régie.
- Piloter la planification et l'organisation des opérations de contrôle des paiements.

Supervision de la trésorerie

- Superviser le contrôle des virements de compte à compte et le suivi de la trésorerie.
- Contrôler les opérations de rapprochement des comptes bancaires.
- Veiller à la tenue régulière des situations de suivi de trésorerie.

Centralisation et reporting des informations de dépenses

- Superviser la centralisation et l'analyse des informations relatives à la gestion des dépenses.
- Produire les reportings, rapports et situations de dépenses destinés à la Direction.
- Consolider les indicateurs de suivi des trois services rattachés au département.

Encadrement et développement de l'équipe

- Encadrer et évaluer les chefs de service et cadres du département.
- Identifier les besoins de formation, notamment en fiscalité internationale et comptabilité.
- Accompagner la montée en compétences de l'équipe issue de l'ex-Trésorier Payeur sur le périmètre des paiements.

Compétences requises :

- Maîtrise de la réglementation relative aux marchés publics et des procédures des commissions d'appels d'offres.
- Maîtrise de la comptabilité générale et budgétaire.
- Maîtrise des finances publiques.
- Maîtrise du contrôle de gestion.
- Maîtrise des techniques de gestion de trésorerie.
- Connaissance de la réglementation fiscale en vigueur.
- Maîtrise des outils de gestion financière et de reporting (PGI).
- Maîtrise des techniques de gestion et de développement des compétences des collaborateurs.

Aptitudes :

- Grande rigueur professionnelle et sens de l'intégrité.
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.
- Capacité à gérer le stress et à travailler sous pression.
- Bon sens de l'organisation et de la gestion des priorités.
- Bonnes capacités d'encadrement des équipes et de leadership.



Article 4 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le Plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance pour le poste à pourvoir.
- Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) ;
- Les copies des diplômes obtenus ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une autorisation de candidature, délivrée par l'administration d'origine (pour les candidats fonctionnaires).

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <https://concouris.com/o/onmt>, ; et ce, **au plus tard le 29 OCT. 2026..... à minuit.**

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONMT se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront diffusés en interne par messagerie et sur le site emploi public.

Pour le Directeur Général et par délégation
Sara BENABDELLAH
Directrice Ressources
et Relations Institutionnelles